

Ville de Malakoff

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **29 novembre 2023**

Objet : Convention entre l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et la commune de Malakoff relative au financement de la campagne de vaccination contre les infections à papillomavirus humains dans les collèges

Nombre de membres composant le conseil : 39	N° DEL2023_90
En exercice: 39	Arrivée en Préfecture le : Publiée le : Exécutoire le :
Présents: 32	
Représentés (ayant donné mandat): 6	
Absent excusé (sans mandat): 1	

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf novembre à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -
Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati
- M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - Mme Jocelyne Boyaval -
M. Jean-Michel Poullé - M. Michel Aouad - Mme Virginie Aprikian -
Mme Catherine Morice - Mme Fatiha Alaudat - Mme Carole Sourigues -
M. Michaël Goldberg - M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille -
M. François Thomas - M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret -
Mme Nadia Hammache - Mme Héra Bel Hadj Youssef -
M. Martin Vernant - M. Anthony Touailles - M. Hugo Poupard -
M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti - Mme Emmanuelle Jannès -
M. Olivier Rajzman - Mme Charlotte Rault - M. Stéphane Tauthui

Avaient donné mandat :

M. Saliou Ba à M. Michel Aouad
Mme Dominique Trichet-Allaire à M. Rodéric Aarsse
M. Nicolas Garcia à Mme Bénédicte Ibos
Mme Tracy Kitenge à Mme Vanessa Ghiati
M. Aurélien Denaes à M. Jean-Michel Poullé
Mme Fatou Sylla à M. Dominique Cardot

Etaient excusés :

M. Farid Hemidi

Secrétaire de séance : Mme Parmentier en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Envoyé en préfecture le 06/12/2023
Reçu en préfecture le 06/12/2023 à 15 h 05
Publié le 06/12/2023 à 15 h 05
ID : 092-219200466-20231204-DEL2023_90-DE

SLOW

Ville de Malakoff



CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 29 novembre 2023

Registre des délibérations Délibération n° DEL2023_90

Objet : Convention entre l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et la commune de Malakoff relative au financement de la campagne de vaccination contre les infections à papillomavirus humains dans les collèges

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'instruction interministérielle N° DGS/SP1/DGESCO/2023/99 du 19 juin 2023 relative à l'organisation d'une campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) au collège à partir de la rentrée 2023-2024 ;

Vu la note d'information n° DGS/SP/2016/282 du 19 septembre 2016 relative au conventionnement et à l'habilitation des structures réalisant des vaccinations gratuites en application des articles L.3111-11 et L.3112-3 du code de la santé publique ;

Vu l'avis des commissions municipales compétentes ;

Considérant que l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France a délégué la mission de vaccination au centre de vaccination gratuite intégré au Centre Municipal de Santé Jacqueline Akoun-Cornet ;

Considérant la volonté de la ville de participer à la campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains dans les collèges ;

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer par convention les conditions dans lesquelles les parties apportent leur concours à la mise en place et au fonctionnement de la vaccination par le centre de vaccination gratuite.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : D'APPROUVER la convention de participation financière de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France au financement de la campagne de vaccination contre les infections à papillomavirus dans les collèges, annexée à la présente délibération.

Article 2 : D'AUTORISER Madame le maire à signer la convention de participation financière de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France au financement de la campagne de vaccination contre les infections à papillomavirus dans les collèges.

Article 3 : La présente délibération sera publiée et l'intéressé sera adressé à Monsieur le Maire de Malakoff, 10 rue des Hauts-de-Seine.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 38 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr